



**Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud
du jeudi 10 octobre 2024 à 20h**

1. Appel

Présidence : Mme Ariane Gétaz

Présents : 34 sur 45 membres

Excusé/es : Mmes et MM M. Arpin, S. Bensaid, L. Christinet, M. Christinet, E. Epple, J.-J. Fasel, E. Félix, F.-L. Humbert, D. La Gioia, Ch. Sudan et M. Zarandia.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente donne quelques précisions sur les rapports de commissions et le calendrier 2025.

Elle annonce la démission de M M. Droz-dit-Busset et demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour l'assermentation d'une nouvelle conseillère communale, l'ajout est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale.

Mme Karen Enzler est assermentée sous les applaudissements de l'assemblée.

4. Communications de la Municipalité.

Région de Nyon convoque une assemblée extraordinaire pour le sauvetage de Télédôle par le DISREN, le projet est porté par Région de Nyon.

Le préavis pour la mise à niveau de l'adduction d'eau sera pour 2025.

Soupesant les efforts fournis et la fréquentation, la Municipalité a pris la décision d'abroger les activités des 2 jeudis mensuels pour les seniors.

L'horaire d'hiver (de novembre à février) du centre de tri pour le vendredi est de 16h-18h.

Une benne spécifique sera mise à disposition pour les cendres.

La SADEC octroie des subventions diverses pour soutenir les projets liés aux déchets et à leur réduction. Voir site web SADEC, onglet « subventions/subventions diverses ».

Une poubelle pour chiens a été installée au début du Chemin de la Bataille.

Région de Nyon subventionne l'arrachage des lauriers directement aux privés à la hauteur de CHF 45.-/m, cumulatif avec la subvention cantonale. Voir site web de Région de Nyon.

Le Municipalité est toujours en attente de l'autorisation du Service des routes cantonal pour la construction du trottoir des Curtils.

5. PV de la séance du 5 septembre 2024.

Le PV tel que modifié est accepté par 25 oui et 8 abstentions.

6. Préavis municipal N° 19/2024 : Modification de l'article 21 des statuts de l'APEC concernant son plafond d'endettement. Rapport de la commission ad hoc et vote.

Le préavis municipal N°19/2024 : Modification de l'article 21 des statuts de l'APEC concernant son plafond d'endettement tel que présenté est accepté par 30 oui, 1 non et 2 abstentions.

7. Préavis municipal N° 20/2024 : Arrêté d'imposition pour l'année 2025. Rapport de la Commission des finances et vote.

L'amendement 1 de la Commission des finances : « Le taux d'imposition pour 2025 est de 69 points de l'impôt cantonal de base. » est accepté par 24 oui et 10 non au bulletin secret.

Le préavis municipal N°20/2024 : Arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

8. Communications des délégués aux associations.

--

9. Divers et propositions individuelles.

En lien avec les discussions sur la composition des commissions et le nombre de conseillers communaux, les éventuelles modifications devront être votées avant le 30 juin 2025 pour la législature prochaine.

La nappe phréatique se porte à merveille grâce à l'abondance de la pluie.

Un préavis municipal sur l'éclairage public sera soumis au Conseil en décembre.

Il reste encore 6 dates pour les fenêtres de l'Avent.

Le Vaud, le 10 octobre 2024

Pour le Conseil Communal



Ariane Gétaz
Présidente



Lin Schelling
Secrétaire

Sont soumises au référendum les décisions adoptées par le Conseil communal (art. 160 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 160 al. 2 LEDP. Voir articles 161, 162, 163, 164 & 165 LEDP.